



MRC des Jardins-de-Napierville Avis de promulgation

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Jardins-de-Napierville, que **mercredi, le quatorzième jour du mois d'octobre deux mille vingt à 20 heures** lors d'une séance ordinaire, le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville, située au 1767, Principale à Saint-Michel, a adopté, avec dispense de lecture:

Le règlement numéro ADM-162

Le présent règlement instaure des mesures conformes à celles exigées en vertu de l'article 938.1.2. du Code Municipal (RLRQ, c. C-27.1, ci-après appelée « CM ») et vise à instaurer plus de transparence et une meilleure gestion des contrats municipaux au sein de la MRC.

Le règlement numéro ADM-162 sera disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités de la MRC, au bureau de la MRC ainsi que sur le site internet de la MRC www.mrcjardinsdenapierville.ca.

Donné à Saint-Michel, ce 15^e jour du mois d'octobre 2020.

Rémi Raymond, LLB, B.A.

Directeur général et

Secrétaire-trésorier

MRC des Jardins-de-Napierville